

SARL VAUGEOIS AND CO

Capital de 34 500 €

09.52.23.89.12 / 06.07.36.43.04

vaugeoisandco@gmail.com

7 Place du 9 Juin 1944

53100 MAYENNE

N° Agrément : E1705300020

SIRET: 452.451.990.00017

37 Grande Rue

53190 LANDIVY

N° Agrément : E1905300050

SIRET : 452.451.990.00025

27 Rue Magenta

53120 GORRON

N° Agrément : E2005300080

SIRET : 452.451.990.00033

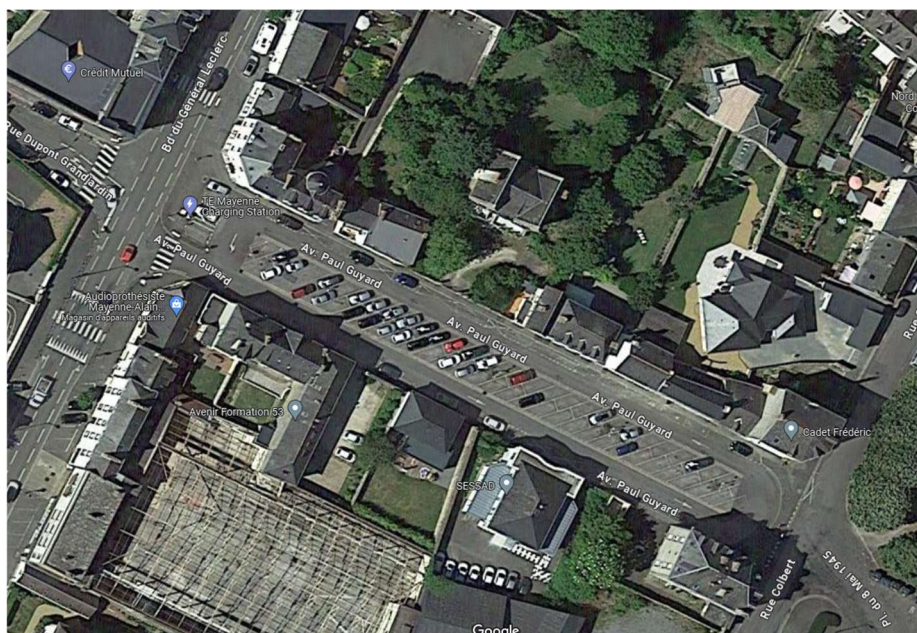


Chers candidats,

Votre place d'examen est maintenant réservée, et vous passerez votre épreuve dans une zone probablement connue,

Pour vous aider à réussir au mieux votre examen, voici un document pour vous guider. Quel que soit votre parcours, lisez l'ensemble de ces conseils, car des infos d'un centre peuvent aussi concerner les autres, les règles sont les mêmes partout. Le principe de ce document est d'éveiller votre curiosité sur les terrains probables d'examen et n'est pas exhaustif. Il s'agit d'exemples, et non de certitudes. Charge à vous de faire votre propre analyse du terrain, avant et pendant la phase d'examen.

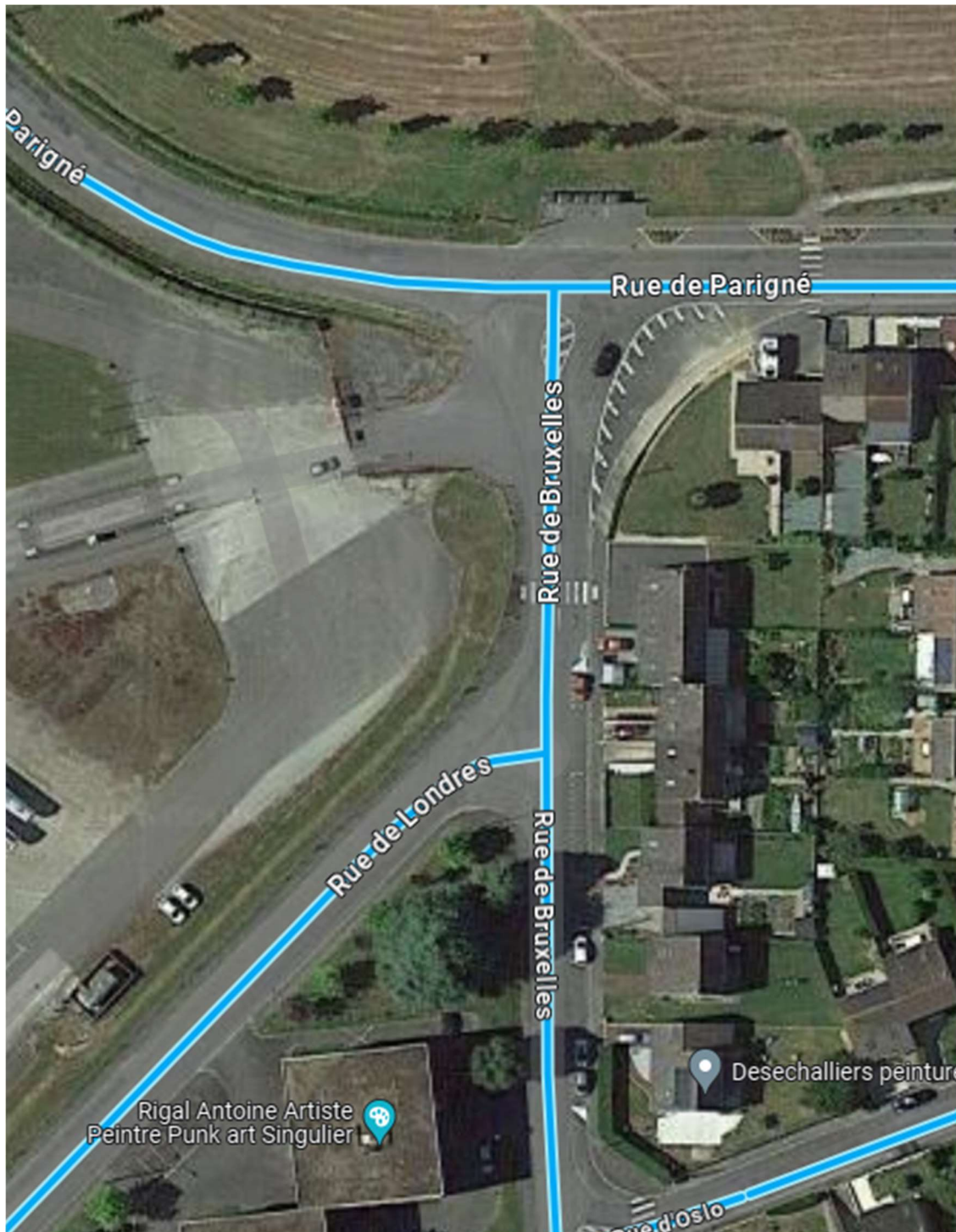
Le départ se fait dans l'avenue Paul Guyard, à sens unique et débouche sur un cédez-le-passage en montée.



Les tournants

Sur cette image, les tournants à gauche ne doivent pas couper les marquages au sol, et les tournants à droite ne doivent pas dériver du bord (il faut rester le long du bord droit)

Il faut pour bien tourner à gauche, appliquer la règle de l'angle droit, même s'il faut remonter la rue de Londres pour aller vers Bruxelles. Puis idem de rue de Bruxelles vers Rue de Parigné.

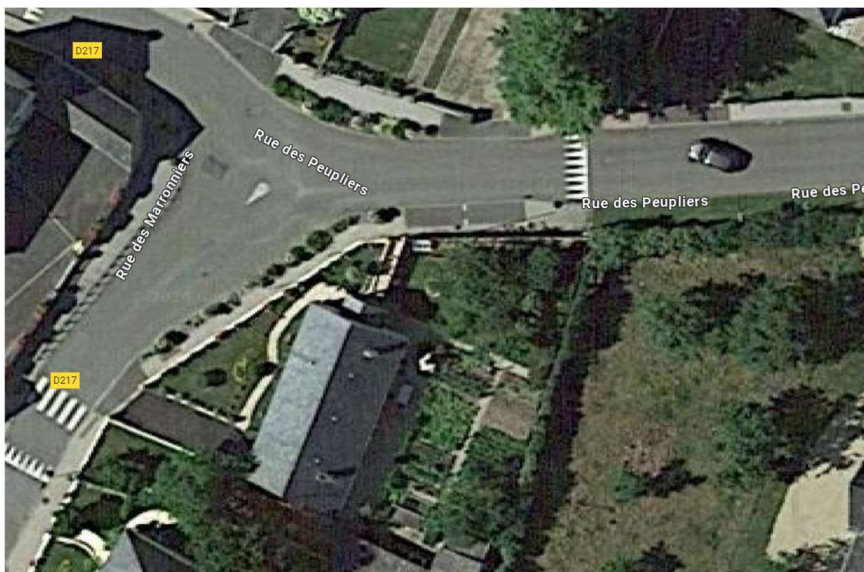




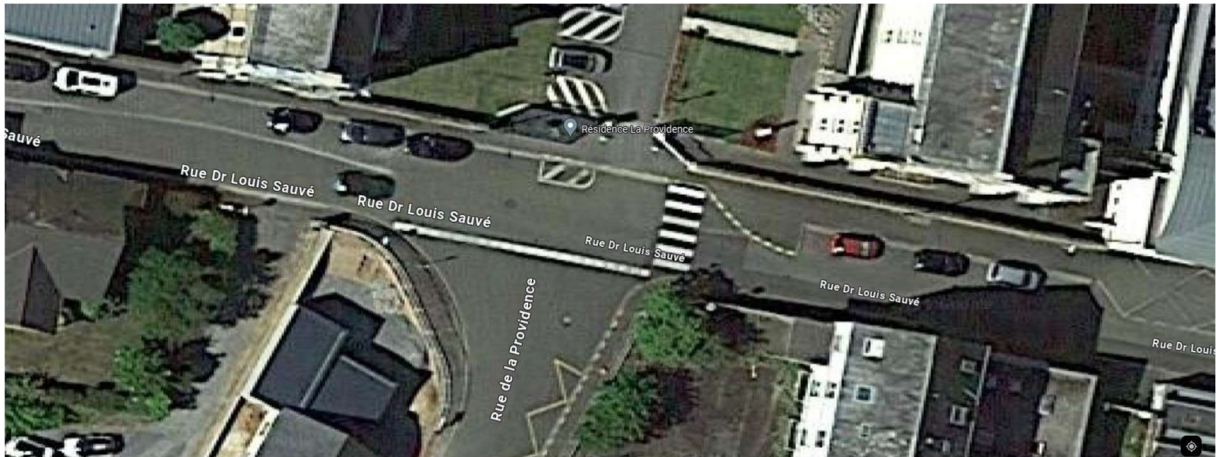
Surveillez bien la droite lors de ce franchissement, car il s'agit d'une priorité à droite (pas de panneau, pas de marquage), que vous tourniez à gauche ou à droite.



Puis idem de rue de Bruxelles vers Rue de Parigné, et idem à Parigné de la rue des Peupliers vers la rue des marronniers.



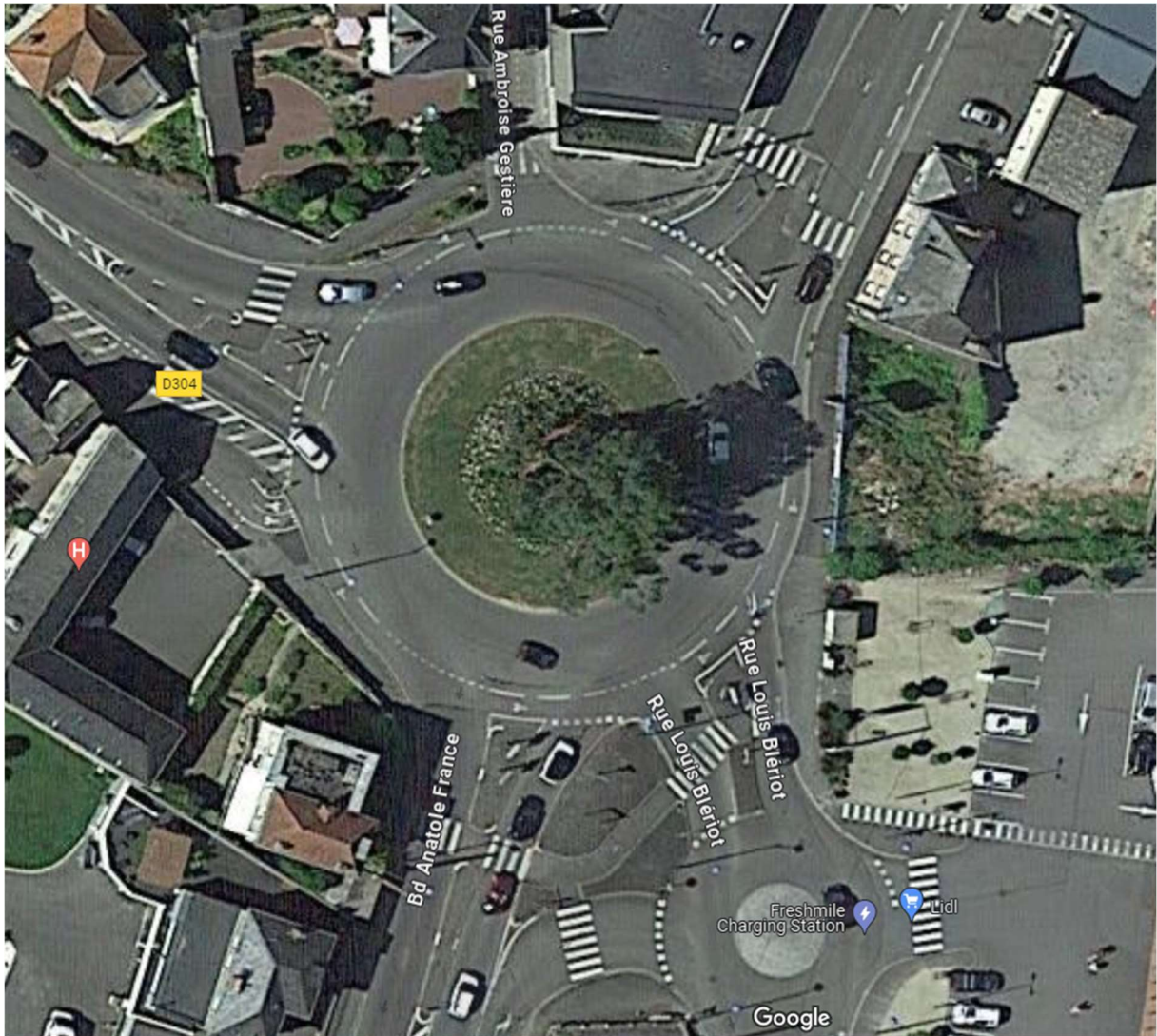
La rue à sens unique de la Providence nécessite de rester au centre de la route car il n'y a pas de voie, et de sélectionner soit le côté gauche si l'on tourne à gauche, soit le côté droit, si l'on tourne à droite.



Les voies réservées



Visez votre analyse sur les voies de bus, et observez bien les angles morts lors de leur présence. Tout changement de file est précédé d'un contrôle rétro -intérieur, rétro extérieur et angle mort côté concerné.



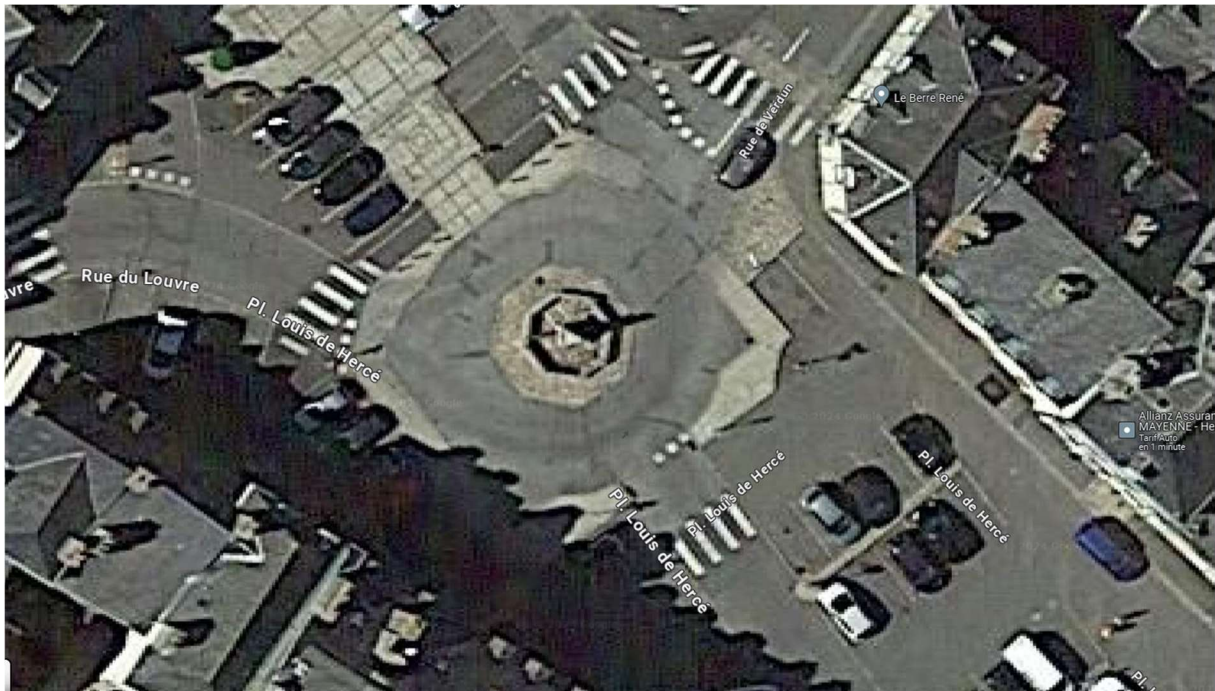
Les priorités à droite



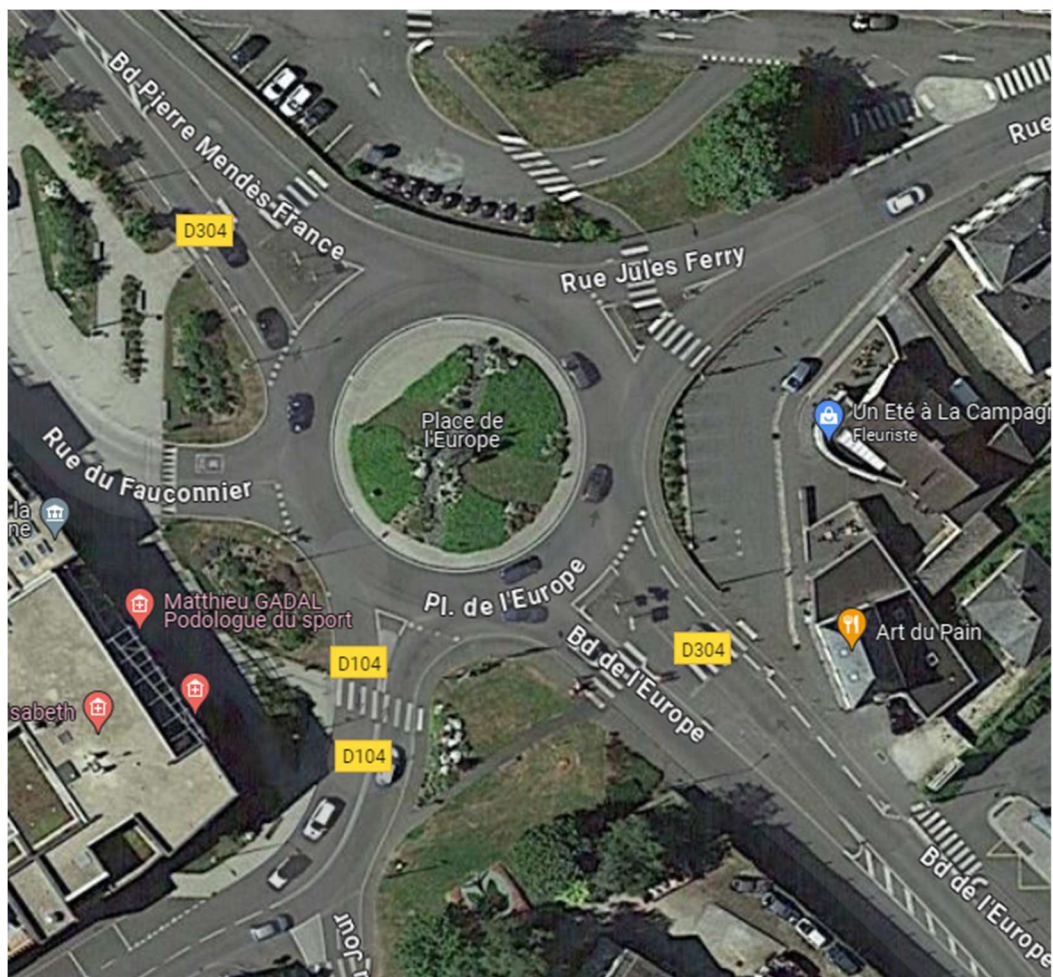
La résidence du clos du cèdre par exemple, bien qu'ayant un trottoir, est considérée comme une priorité à droite dans les deux accès.



Les giratoires difficiles



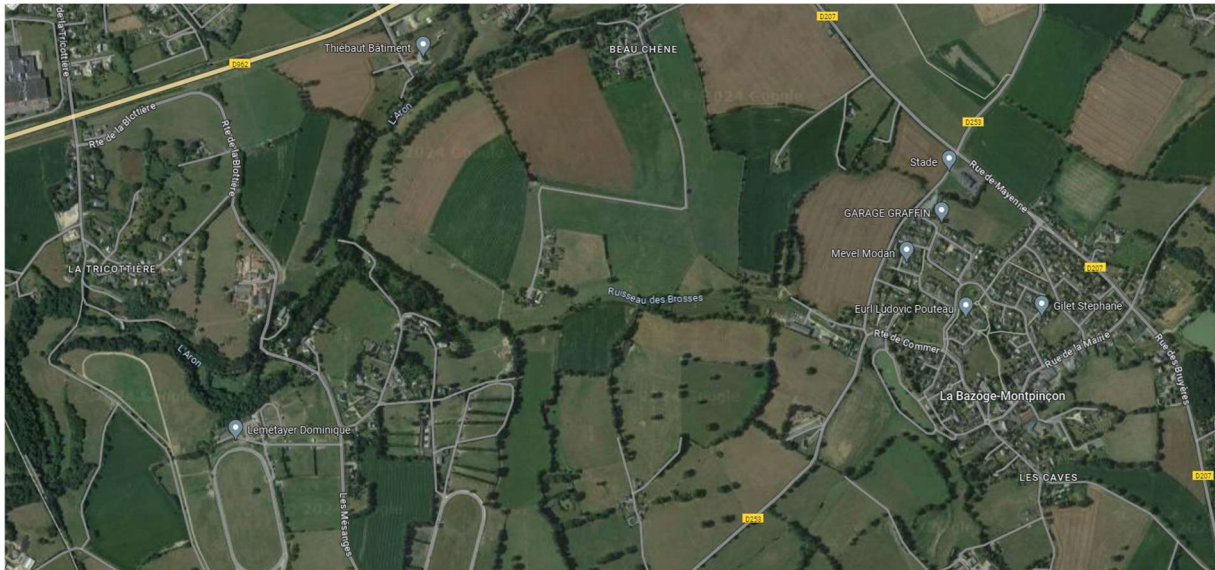
Le giratoire de l'Europe intègre des bandes cyclables, et des ralentisseurs à la sortie parfois. Observez partout.



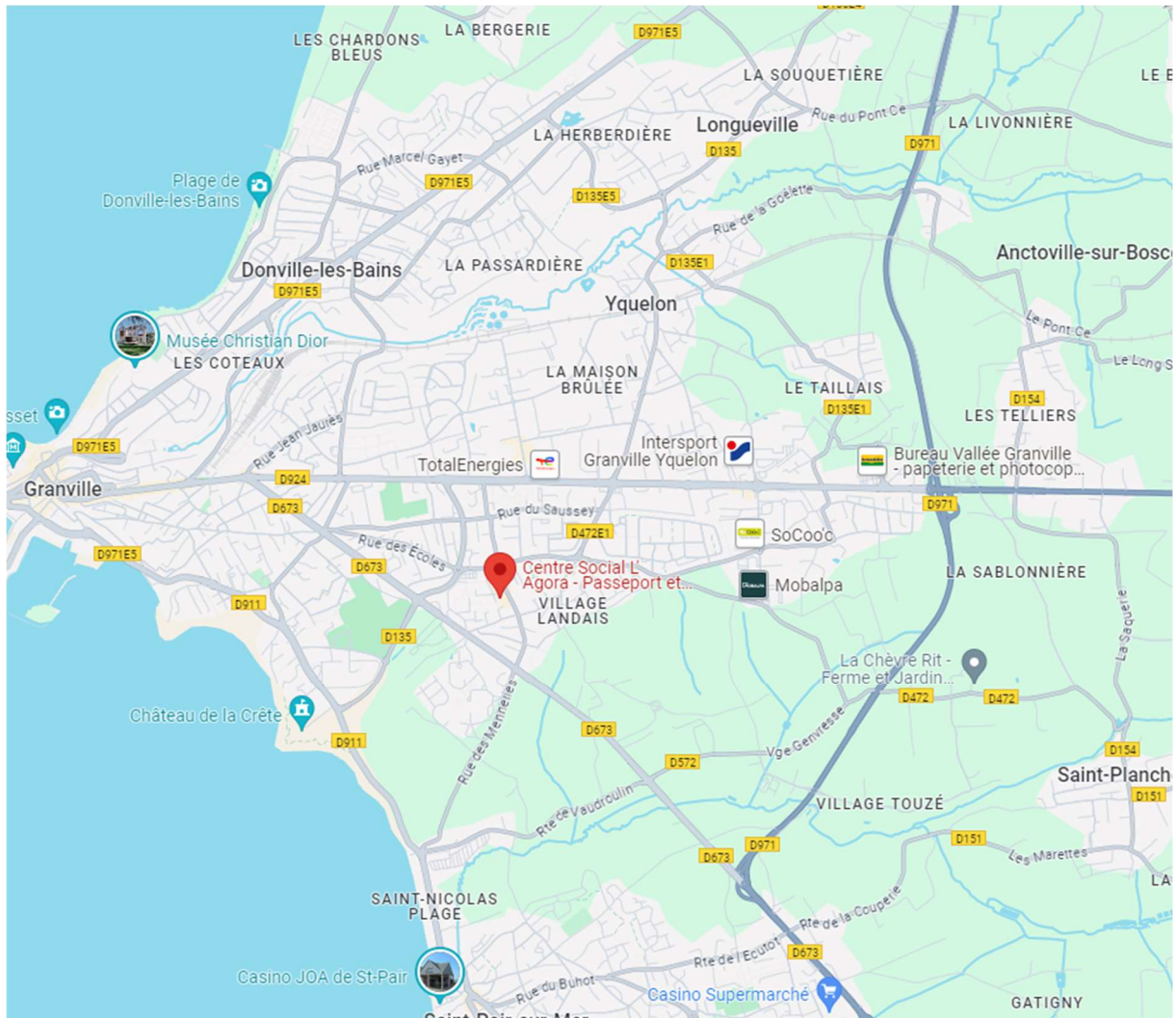
Les parcours

Toutes les routes autour de Mayenne, jouxtant les villages de Oisseau, La Bazoge-Montpinçon, Saint-Fraimbault-de-Prières, Saint-Baudelle, Marcillé-la-Ville, Saint-Georges-Buttavent, Contest, Fontaine-Daniel, sont des lieux d'exercice. Aussi, il faut découvrir tout le secteur pour ne pas être surpris lors de l'épreuve. Les manœuvres sont possibles n'importe où. Charge à vous de veiller à respecter les sens de circulation, règles de priorité, et distance de sécurité lors de votre manœuvre.

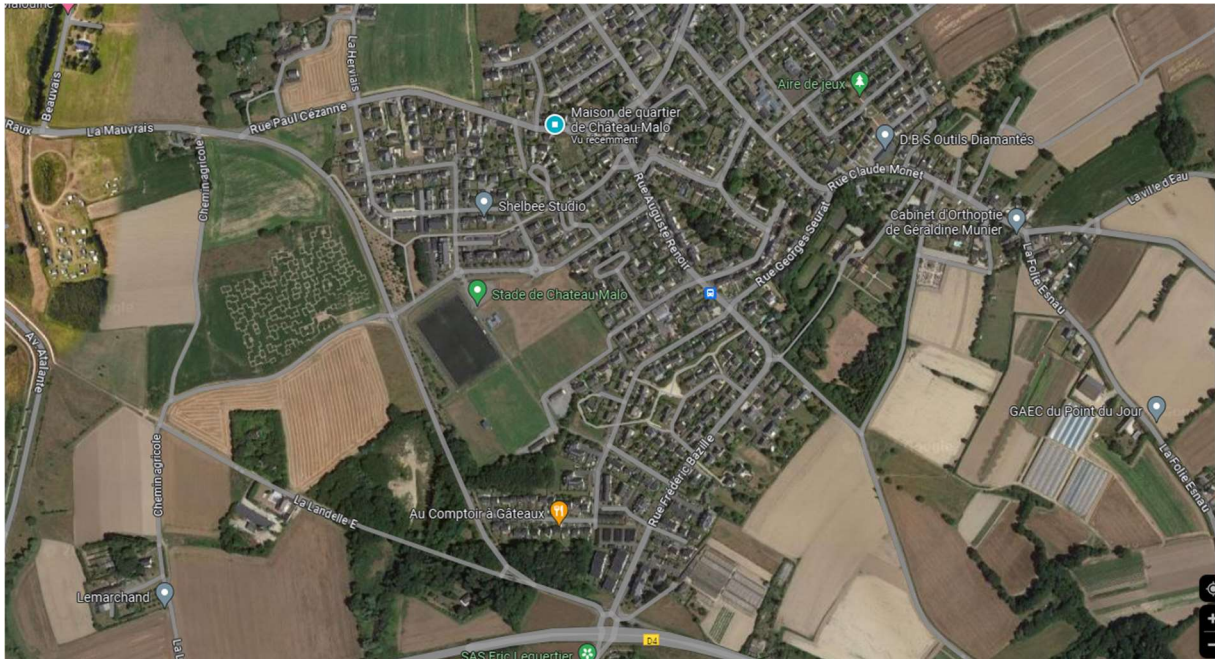
Un parcours pourrait être de partir par la Tricottière, et de retourner vers La Bazoge-Montpinçon. Avec le petit pont du hameau, passage ralenti, étroit, sinueux, sans visibilité, en cuvette, il faut adapter son allure et sa boîte de vitesse afin de ne pas être surpris.



Si vous passez à **Granville**, concentrez vos recherches dans google street et maps sur la zone Saint-Pair-Sur-Mer, et les bords de mer. Le point de départ est le [Centre Social L' Agora](#) et toutes les rues autour sont sujettes à être parcourues. Il nous est arrivé d'aller vers Bréville-Sur-Mer,

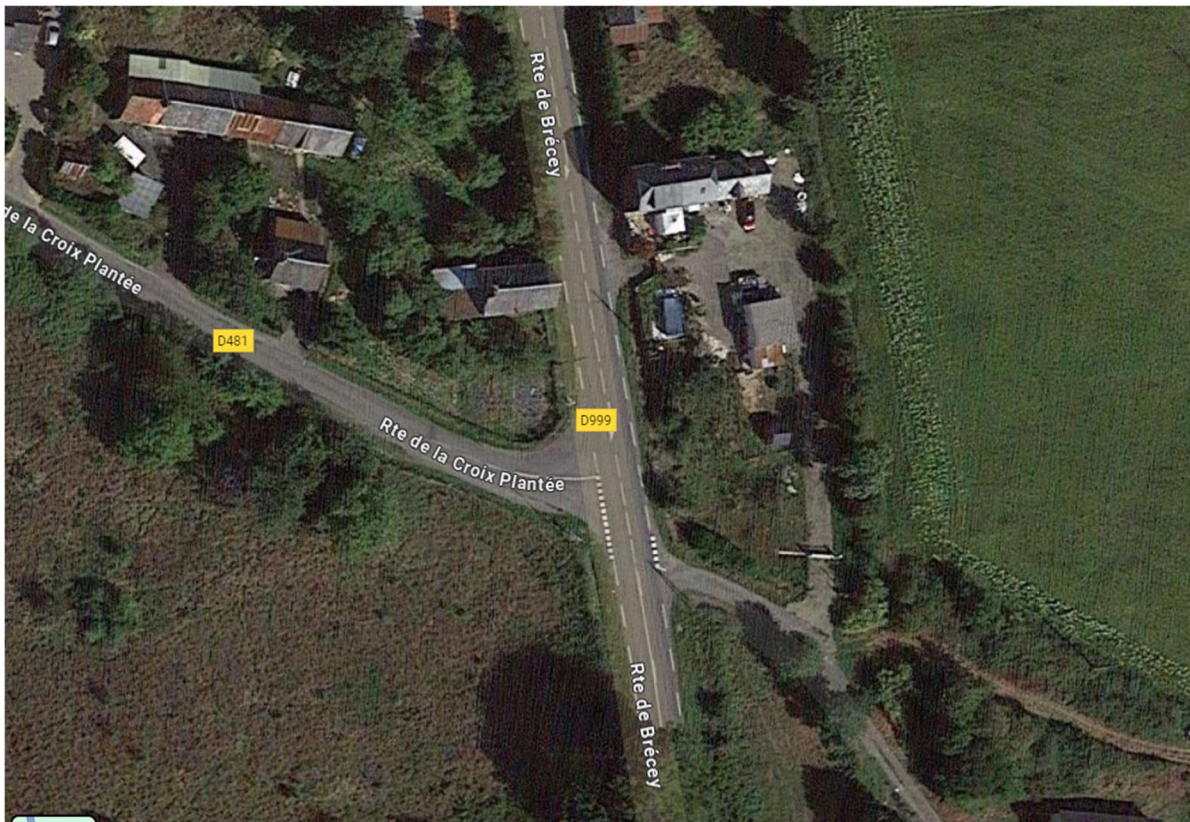
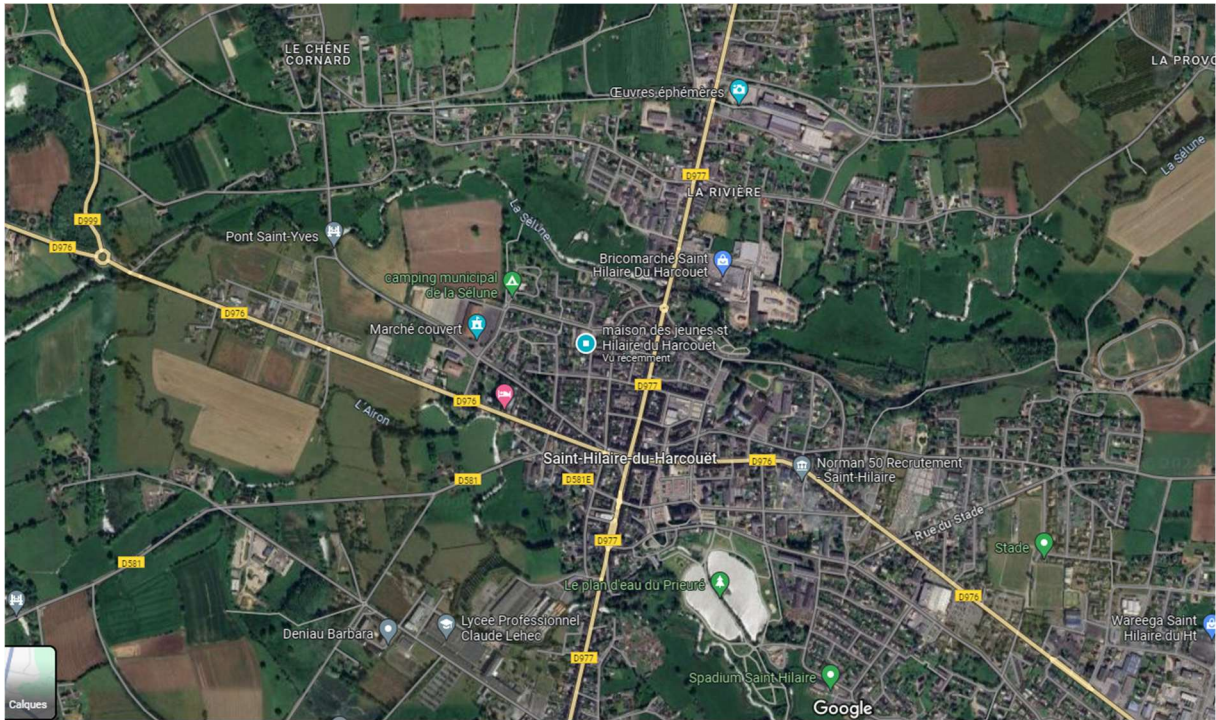


Si vous passez à **Saint-Malo**, en période estivale, le centre-ville est souvent évité à cause du fort trafic. Jetez-y un œil au cas où quand même.



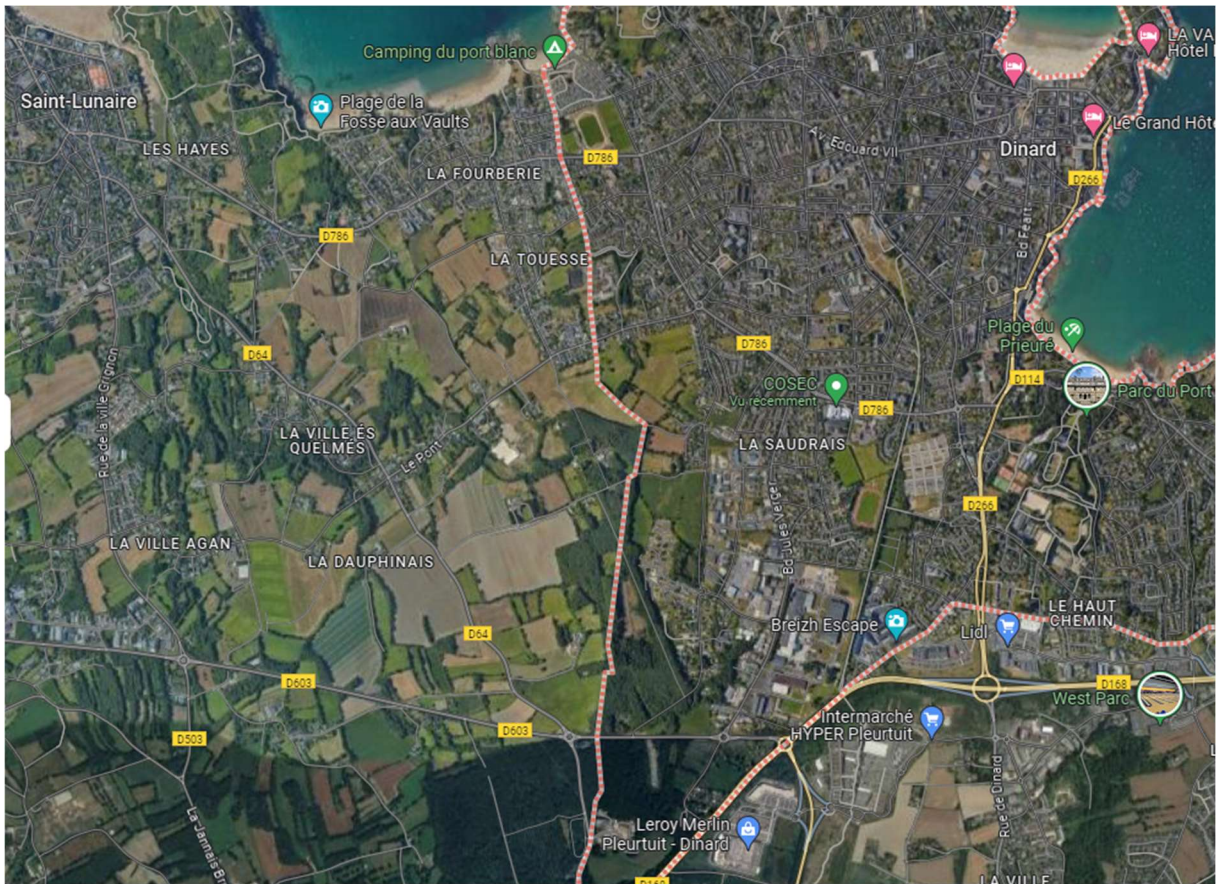
Le départ se fait à la Maison de Quartier de Château-Malo, et les parcours peuvent faire jonction avec Dinard. Il faudra donc analyser la D168, Saint-Jouan-les-Guérets, bien observer les parkings de magasins en sens unique comme le Decathlon, etc.

Si vous êtes à **Saint-Hilaire-Du-Harcouët**, vous partirez de la maison des jeunes, puis probablement vers le BD de la Selune, puis vers la D976 par exemple. Un autre trajet peut vous emmener vers Grandparigny, ou encore la route du Logis et de la Croix Plantée sont des parcours à analyser.



Sur cette image, les tournants à gauche ne doivent pas couper les marquages au sol, et les tournants à droite ne doivent pas dériver du bord (il faut rester le long du bord droit).

Si vous passez à **Dinard**, le point de départ est la [COSEC](#), et vous partirez majoritairement vers le BD de la Libération (D266)



Attention à cette zone, où la voie est à sélectionner et indiquer très tôt, et ne pas se faire surprendre par le sens inverse.



Attention à la prise d'insertion sur la 4 voies que ce soit vers le barrage ou vers Pleurtuit.

Dans le cas où vous partiriez vers le nord, visez votre analyse sur Saint-Lunaire, notamment le prolongement de la D786.

Nous vous joignons également par mail des documents pdf pour réviser les vérifications du véhicule, ainsi que les procédures à suivre après l'examen. Le résultat sera connu le lendemain de votre épreuve.

Rappels généraux :

Merci de vous présenter 30 min avant le début de l'épreuve.

Nous vous rappelons les éléments à vérifier le jour de l'examen :

- Votre accompagnateur sera un représentant de votre école de conduite.
- Vous présenterez un titre d'identité en cours de validité : Carte nationale d'identité, Passeport ou Titre de séjour (Liste complète : [arrêté du 23 décembre 2016 relatif à la justification de l'identité, du domicile, de la résidence normale et de la régularité du séjour pour l'obtention du permis de conduire](#)).
- Vous présenterez votre permis de conduire original si vous avez obtenu une autre catégorie depuis moins de 5 ans afin de bénéficier d'une dispense d'examen théorique général.
- Les candidats en conduite accompagnée (AAC) ont **l'obligation** de présenter à l'inspecteur leur attestation de fin de formation initiale.

Attention :

L'absence ou la non-validité d'un des documents exigés ci-dessus entraîne le report de l'examen à une date ultérieure.

Si besoin, vous avez la possibilité d'annuler votre réservation en demandant à votre auto-école disposant du mandat associé de le faire.

Si l'annulation est effectuée 6 jours avant la date prévue, vous pourrez demander à votre auto-école de vous inscrire sur un autre créneau disponible sans délai de présentation.

Si l'annulation est effectuée à 6 jours et moins de la date prévue, un délai de présentation de 30 jours à partir de la date de réservation annulée, vous sera appliqué.

Pour toute autre information, vous pouvez consulter [notre aide en ligne](#).

Avec l'inspecteur, aucune agression (physique et/ou verbale) ne sera tolérée :

Pour rappel, en cas d'agression d'un inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière, les sanctions encourues peuvent aller jusqu'à 10 ans d'emprisonnement et 150 000 euros d'amende.

Résultat de votre examen :

Le lendemain de votre examen, vous avez la possibilité de [consulter votre résultat](#).

En cas de réussite, vous devrez solliciter par vous-même la fabrication de votre permis de conduire sur le site de l'[ANTS](#).

CHARTRE DE BONNE CONDUITE À L'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE

Préambule

La courtoisie, le respect de l'autre et la maîtrise de soi sont des éléments fondamentaux, au même titre que l'application des règles du code de la route. Ces valeurs sont essentielles pour garantir la sécurité de tous, candidats, inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière et autres usagers de la route.

L'inspecteur est un représentant de l'État, expert formé et qualifié, chargé de s'assurer que je suis capable de respecter ces principes de bonne conduite. En acceptant cette convocation à passer l'examen pratique du permis de conduire, **je m'engage à respecter les règles, les autres usagers et l'inspecteur.**

Engagements

En acceptant cette convocation, je certifie respecter les engagements suivants :

- **je suis ponctuel et je me présente à l'examen avec l'ensemble des documents requis ;**
- **je suis poli et respectueux envers l'inspecteur du permis de conduire en toutes circonstances ;**
- **je suis attentif aux instructions de l'inspecteur et je les exécute avec soin ;**
- **je suis positif et je reste calme, même en cas d'erreur ;**
- **je salue l'inspecteur à la fin de l'examen.**

Conseils

Pour vous aider à respecter ces engagements, voici quelques conseils:

- **entraînez-vous à conduire de manière responsable et sûre ;**
- **présentez-vous uniquement si votre formateur estime que vous êtes prêt.**

Sanctions

En cas d'**insultes, gestes, menaces ou violences** à l'égard de l'inspecteur, je m'expose à des sanctions pouvant aller de l'interdiction de se présenter à l'examen jusqu'à de lourdes peines pénales (amende, emprisonnement).

Conclusion

En adoptant un comportement responsable et respectueux, je démontre que je suis capable de conduire en sécurité et je me donne les meilleures chances de réussir à l'examen.